YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 1999

DELIBERATION N° 99/03/510

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Sportive Yerroise

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les frais d'organisation et de déplacement engagés pour la sortie en province, le 20 mars 1999, des jeunes de l'association AMICALE SPORTIVE YERROISE,

VU l'avis de la Commission des Sports, Loisirs, Jeunesse et des Finances,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (1 abstention : M. GAUTHIER)

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4.500 Frs, à l'association AMICALE SPORTIVE YERROISE.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 1999, fonction 4, sous-fonction 40, article 65748.

REÇU LE
- 6 AVR. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6.4.1999 et de la publication le 1.4.1999
Le Maire.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE